

LUTTE CONTRE LE PHISHING OU HAMEÇONNAGE

Dans le cadre de leur mission interdépartementale cybersécurité et s'associant à l'Appel du Cyberjuin*, les CDG 14 et 76 lancent auprès de leurs collectivités affiliées un appel à projet afin d'expérimenter deux solutions pour lutter contre l'hameçonnage, soutenu par l'ANSSI.

1) Solution Blokkus

Blokkus est une start-up normande proposant une solution anti-hameçonnage, anti-pourriels (anti-spam) pour protéger votre messagerie. Cette dernière présente une dimension pédagogique pour l'utilisateur puisque ce dernier peut choisir de lire le mail en dépit de l'alerte. Il s'agit d'une solution souveraine, respectant la confidentialité (les messages ne sont pas stockés sur les serveurs de l'éditeur) et permettant un gain de temps pour les usagers (tri par le code couleur).

Prérequis : disposer d'au moins **une adresse** courriel avec **nom de domaine sécurisé**,
Ne pas avoir d'outil anti-spam en place type Mail In Black/ Vade Secure / Secuserve...

10 collectivités par département seront retenues, avec un **maximum de 5 adresses** courriels **par collectivité** retenue.

La collectivité s'engage à tester la solution sur 1 an. Aucun autre engagement ultérieur n'est exigé, la collectivité étant libre de choisir de s'équiper ou non d'une solution d'anti-hameçonnage quelle qu'elle soit. Le coût et l'administration de la solution seront supportés entièrement par le CDG pendant cette année d'expérimentation.

Cible prioritaire : les collectivités de -3500 habitants et EPCI de -30000 habitants.

2) Solution Kamae

Kamae est une plateforme française de sensibilisation et simulation anti-hameçonnage. L'objectif est de sensibiliser vos collaborateurs et/ou élus par des campagnes de simulation de phishing ; ces derniers auront accès aux micro-learning interactifs ainsi qu'aux fiches réflexes de Kamae. Les CDG programmeront les tests d'hameçonnage.

Prérequis : disposer d'au moins **une adresse** courriel avec **nom de domaine sécurisé**.

250 adresses courriels par département pourront être couvertes avec un **maximum de 5 adresses** courriels **par collectivité** retenue.

La collectivité s'engage à tester la solution sur 1 an.

Le coût et l'administration de la solution seront supportés entièrement par le CDG pendant expérimentation.

Cible prioritaire : les collectivités de -3500 habitants et EPCI de -30000 habitants.

Vous avez jusqu'au **30 juin** pour candidater à l'adresse suivante :

cybersecurite@cdg14.fr

en précisant le nom de la collectivité, le nom de la solution choisie
et les adresses mails concernées.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Magalie LANDEMAINE au 07 88 64 45 35 ou
cybersecurite@cdg14.fr